

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES EN PARLEMENT ASSEMBLÉE

Nous, soussignés, résidents du Canada, attirons l'attention de la Chambre des communes sur le fait :

QUE le projet de loi C-225, *une loi modifiant le Code criminel (blesser ou causer la mort d'un enfant à naître lors de la perpétration d'une infraction)*, également connu sous le nom de « *loi de Cassie et Molly* » présenté à la Chambre des communes le 23 février 2016, mènerait à une nouvelle infraction criminelle : blesser ou causer la mort d'un enfant « non encore né » lors de la perpétration d'une infraction contre une femme enceinte;

QUE la *loi de Cassie et Molly* proposée contrevient au Code pénal, car elle accorde une personnalité juridique aux fœtus, lesquels ne sont pas des personnes selon la loi;

QUE d'accorder une reconnaissance légale aux fœtus compromet nécessairement les droits acquis des femmes, et ne tient pas compte de la décision rendue par la Cour Suprême stipulant que : « une femme et son fœtus ne font qu'une seule personne »;

QUE les femmes enceintes qui sont violentées ou tuées est, avant tout, une affaire de violence conjugale et, les « fetal homicide laws » (*les lois sur les homicides envers les fœtus*) en vigueur ailleurs n'ont pas servi à réduire la violence domestique à l'égard des femmes enceintes et leurs fœtus;

QUE la loi proposée n'accorde pas l'immunité aux femmes enceintes et aux personnes qui leurs viennent en aide en toute bonne volonté, pendant que nous savons qu'aux États-Unis, une certaine de femmes enceintes ont été arrêtées en vertu des « fetal homicide laws » en vigueur dans les différents États, incluant celles qui sont censées exempter les femmes enceintes;

QUE la *loi de Cassie et Molly* est surtout appuyée par le mouvement anti-avortement à qui celle-ci servirait de tremplin pour criminaliser ou restreindre l'avortement;

QUE le meilleur moyen pour protéger les fœtus est de fournir soutien et ressources aux femmes enceintes pour que la grossesse se passe bien, incluant les protéger contre la violence conjugale.

À CES CAUSES, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de s'opposer à l'adoption du projet de loi C-225 (loi de Cassie et Molly).

	SIGNATURE (pas en lettres moulées)	VILLE	PROVINCE
1	_____	_____	_____
2	_____	_____	_____
3	_____	_____	_____
4	_____	_____	_____
5	_____	_____	_____
6	_____	_____	_____
7	_____	_____	_____
8	_____	_____	_____
9	_____	_____	_____
10	_____	_____	_____
11	_____	_____	_____
12	_____	_____	_____
13	_____	_____	_____

Veuillez retourner les pétitions complétées à : Sheila Malcolmson, Députée, NPD – Nanaimo-Ladysmith, 313 Édifice de la Confédération, Chambre des communes, Ottawa (Ontario), K1A 0A6

À CES CAUSES, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de s'opposer à l'adoption du projet de loi C-225 (*loi de Cassie et Molly*).

1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			